

**POL 2140 – Analyse de politiques
Hiver 2023
Horaire: Jeudi, 8h30-11h30**

**Local B0245 (Pav. Jean-Brillant) Janvier
Local S1-111 (Pav. Jean Coutu) 9 février
Local B2285 (Pav. Jean-Brillant) reste février
Local B0245 (Pav. Jean-Brillant) 9 mars
Local B2285 (Pav. Jean-Brillant) reste mars-avril**

Professeur : Alejandro Angel
Disponibilité : sur rendez-vous
Courriel : a.angel.tapias@umontreal.ca

Approche et objectifs :

Le cours a l'intention de montrer un point de vue théorique ainsi que pratique sur l'analyse de politiques. Cette approche vise à donner aux étudiant-e-s les outils nécessaires aussi bien pour la poursuite d'études aux cycles supérieurs que pour une carrière professionnelle au sein d'institutions publiques ou privées. Le cours est structuré, pour des raisons pédagogiques, selon le cycle des politiques publiques. Le cours étudie les institutions, les processus, les activités, les individus et la connaissance nécessaire pour mettre en place les décisions prises par les autorités. Avec cette idée le cours présente diverses questions théoriques du champ d'études en utilisant différents secteurs d'intervention publique et de régions du monde. Avec cette approche comparative, l'action de l'État – i.e. les politiques publiques – sera étudiée comme une multiplicité de processus politiques plutôt que comme une simple mise en œuvre des décisions prises en amont.

Pédagogie :

- *Cours magistraux* : Le cours est composé de séances magistrales durant lesquelles les étudiant(e)s peuvent intervenir à tout moment. Ces séances sont organisées selon les étapes du cycle des politiques publiques.
- *Ateliers* : Puisque le cours a un volet pratique important, les ateliers constituent la stratégie pédagogique pour familiariser les étudiant-e-s à ce dimension des politiques publiques. Selon la thématique analysé, les ateliers feront usage d'un matériel d'introduction à la thématique (e.g., film court, article de presse, rapport, etc) qui sera analysé et discuté en groupe. Ensuite, chaque étudiant-e devra répondre par écrit à la question qui guidera l'atelier.
- *Lectures* : La réalisation des lectures permet de remplir deux objectifs : (a) maintenir les étudiant(e)s dans un rythme régulier de lecture qui est nécessaire au niveau universitaire, (b) offrir aux étudiant(e)s un aperçu général du processus de politique publiques ainsi que des sujets traités par la discipline de l'analyse de politiques publiques.

Évaluation :

Ateliers **10% X 5 = 50 %**

Chaque atelier comporte deux étapes : 1. Discussion en groupe sur la (les) question(s) pendant 60 minutes environ et 2. Écriture d'un texte du type **essai** (pas des listes de concepts discutés), de façon individuelle, afin de répondre à la (aux) question(s). **La note dépend exclusivement de votre réponse individuelle**

Examen intra **20%**

Examen final **30%**

Tant l'examen intra que l'examen final seront des évaluations cumulatives classiques en salle, sauf si les conditions sanitaires nous obligent à faire des changements. Les questionnaires pourraient porter sur les lectures, les expositions de l'enseignant ou les discussions en cours (ce qui pourrait inclure les matériaux audiovisuels ou autres présentés en cours). Par conséquent, les questions pourraient demander une réponse relativement courte (10-15 lignes environ) ou encore le développement d'un argumentaire sur une question qui vous demanderait d'analyser un enjeu de politique publique d'un point de vue critique. Si tel est le cas, votre note va dépendre de la qualité de vos arguments.

Plan de cours :

Vous devez avoir accès au réseau des bibliothèques de l'Université de Montréal pour avoir accès aux ouvrages qui serviront à structurer le cours. Ces ouvrages sont :

- Hassenteufel, Patrick. 2021. *Sociologie politique de l'action publique*. 3e édition. Paris: Armand Colin
- de Maillard, Jacques et Daniel Kübler. 2016. *Analyser les politiques publiques*. 2e édition. Presses universitaires de Grenoble.
- Ribémont, Thomas, et al. *Introduction à la sociologie de l'action publique*. De Boeck Supérieur, 2018

12 janvier : Introduction

- Lasswell, Harold D. 1959. "The Policy Orientation." In *The Policy Sciences. Recent Developments in Scope and Method*, edited by Danier Lerner and Harold D. Lasswell, 3-15. Stanford, CA: Stanford University Press. Original edition, 1951.

19 janvier : La mise à l'agenda

- de Maillard, Jacques et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 1 : Les processus de mise à l'agenda », pp. 23-47

Lecture complémentaire :

- Boussagnet, Laurie. 2009. « Les "faiseuses" d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe ». *Revue Française de Science Politique* 59: 221-46

26 janvier : Atelier sur la mise à l'agenda

Thématique : Est-elle possible la légalisation des drogues ?

2 février : La formulation d'une politique publique

- Hassenteufel, Patrick. 2021. « Chapitre 4. Acteurs et espaces de la formulation des politiques publiques », pp. 131-159

9 février : Atelier sur la formulation d'une politique publique

Thématique : La formulation de la politique contre le racisme et la discrimination systémiques à Montréal

16 février : La prise de décision

- de Maillard, Jacques et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 2 : La prise de décision : logiques et acteurs », pp. 49-77.

Lectures complémentaires :

- Lindblom, Charles E. 1959. "The Science of "Muddling Through"." *Public Administration Review* 19 (2):79-88.

23 février : Examen intra

2 mars : Semaine de travail individuel

9 mars : Atelier sur la prise de décision

Thématique : Doivent les banques centrales augmenter les taux d'intérêt ?

16 mars : La mise en œuvre

- de Maillard, Jacques et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 3 : La mise en œuvre : entre application et reformulation de la décision », pp. 79-107

Lecture complémentaire

- Lewis, Paul G. et Karthick Ramakrishnan. 2007. « Police Practices in Immigrant- Destination Cities: Political Control or Bureaucratic Professionalism? » *Urban Affairs Review* 42 (6): 874-900.

23 mars : Atelier sur la mise en œuvre

Thématique : L'accès à l'avortement

30 mars : L'évaluation des politiques publiques

- Ribémont, Thomas, et al. 2018 « Chapitre 8. Évaluer l'action publique : la politique des grands nombres ? » pp. 139-150.

Lecture complémentaire :

- Renger, Ralph. 2014. « Contributing Factors to the Continued Blurring of Evaluation and Research: Strategies for Moving Forward » *Canadian Journal of Program Evaluation* 29 (1) : 104-117

6 avril : Atelier sur l'évaluation

Thématique : Rapport de la vérificatrice générale du Canada. Prestations spécifiques liées à la Covid-19

13 avril : Conclusion

- de Maillard, Jacques et Daniel Kübler. 2016. « Chapitre 7 : L'action publique comme construction collective », pp. 201-218.

20 avril : Examen final

Indications bibliographiques :

- Boussaguet, Laurie, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet. 2019. *Dictionnaire des politiques publiques. 5^e édition entièrement revue et corrigée*. Presses de Sciences Po.
- Mény, Yves et Jean-Claude Thoenig. 1989. *Politiques publiques*. Paris: Presses

Universitaires de France.

- Muller, Pierre et Yves Surel. 1998. *L'analyse des politiques publiques*. Paris: Montchrestien.
- Parsons, Wayne. 1995. *Public policy: an introduction to the theory and practice of policy analysis*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing Ltd.
- Smith, Kevin B. et Christopher W. Larimer. 2013. *The public policy theory primer*. 2 ed. Boulder: Westview Press.

Rappel de règlements pédagogiques

Veillez prendre note que le trimestre se termine le 28 avril 2023 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Absence à un examen

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent-e à une évaluation et fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence**.

Délais pour la remise d'un travail

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute demande de délai pour la remise d'un travail dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra remettre à temps le travail et fournir les pièces justificatives.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée s'ils le désirent.

La prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :

Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/>

Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :

<https://harcelement.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-temoin-dune-situation/>

Pour toute autre question : <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Bibliothécaire et règles bibliographiques

N'hésitez pas à profiter des services de Mathieu Thomas, bibliothécaire disciplinaire spécialisé en science politique. Vous pouvez le rejoindre à son bureau (local 3095 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel (m.thomas@umontreal.ca). M. Thomas met aussi à la disposition des étudiants un Guide internet, point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du Style Chicago (méthode Auteur-Date). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer au document *Exigences matérielles des travaux*, disponible sur la page d'accueil du Guide ScPo.

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du PASPOUM au C-3144 est ouvert (3^e étage, Pavillon Lionel-Groulx). Un ou une étudiant.e formé.e à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook «PASPOUM» . Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.

Comme étudiant vous pouvez faire appel à plusieurs lignes d'écoute ou d'urgence.

Les étudiants.es ont accès à un service 24 heures/7 jours offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363.

Vous retrouverez les services d'aide disponibles du le site du Service à la vie étudiante : <https://carrefoursae.umontreal.ca/sante/bien-etre/>

Vous pouvez aussi faire appel à une sentinelle. La sentinelle est un.e employé.e de l'UdeM, formé.e et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues.

Bottin des sentinelles : <http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm>